

Madame, Monsieur,



Sous le signe de la continuité

Dans la dynamique constatée ces dernières années, 360 élèves, apprentis et stagiaires de formation continue sont scolarisés dans les différentes sections proposées dans le cadre de la formation initiale scolaire, de la formation par apprentissage et de la formation continue (GRETA).

Du nouveau côté transport à Graulhet

La ville de Graulhet a mis en place un service gratuit de navettes dédié aux scolaires. Cette ligne transversale dessert le collège et le lycée, tous les jours de la semaine : matins et soirs les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Matin et midi le mercredi.

Ces nouveaux horaires sont en vigueur depuis le 1er septembre 2018. Vous pouvez télécharger les horaires en suivant le lien : <https://www.ville-graulhet.fr/transport>

Le lycée à l'heure numérique

Pour valoriser l'usage du numérique éducatif dans les lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, la Région Occitanie en partenariat avec le Rectorat de Toulouse ont mis en œuvre une démarche de labellisation numérique appelée « Lycée numérique ». Le lycée Clément de Pémillie a obtenu le label « lycée numérique » pour l'année scolaire 2018-2019.

Ce label atteste de la dynamique numérique d'un établissement, tant au niveau de son pilotage, de son équipement, que des usages pédagogiques et de la formation des personnels. **Dans ce cadre de labellisation, tous les élèves de 1^{ère} année de CAP, de 2nde BAC PRO pourront être dotés d'un ordinateur portable. Les conditions de distribution seront diffusées aux élèves et à leurs responsables légaux dans les semaines à venir. Ces informations seront disponibles sur l'ENT du lycée.**

L'ouverture européenne avec le programme ERASMUS+

Ce programme favorise les projets de mobilité et de coopération en Europe. Il est résolument inscrit dans la Stratégie Europe 2020. Il doit permettre de renforcer les compétences des élèves pour une meilleure employabilité, de soutenir l'innovation au sein de l'établissement et son internationalisation, de promouvoir une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation compétences, de favoriser la coopération entre pays européens et non-européens. Toutes les informations sur ERASMUS+ sont disponibles sur l'ENT dans l'onglet dédié à ce programme.

L'organisation du temps scolaire

Les emplois du temps de toutes les classes ont été construits en fonction de multiples paramètres et contraintes auxquels est soumis un établissement scolaire : nomination des stagiaires enseignants, professeurs ayant un service partagé entre plusieurs établissements, référentiels et règlementation des formations, occupation des salles et des ateliers, fonctionnement du service de restauration, offre de transport de tous les élèves.

Au lycée Clément de Pémillie, l'organisation des enseignements reste fondée sur une exigence commune de qualité pédagogique préparant à l'orientation et à l'insertion professionnelle de tous les élèves et apprentis.

Le Proviseur,
B VALENTI,

LA CARTE JEUNE : dispositif régional



La Région apporte un soutien direct aux lycéens, aux apprentis et à leurs familles avec des aides:

- A l'acquisition des livres de loisirs
- A l'acquisition d'une licence sportive, A.S, UNSS
- A l'acquisition d'un ordinateur portable
- A la restauration, à l'hébergement et au transport des apprentis
- A la restauration pour les lycéens
- Au prêt de manuels scolaires
- A la distribution des premiers équipements pour les formations professionnelles

Tous ces dispositifs sont regroupés sur un support unique : **LA CARTE JEUNE REGION.**

La carte jeune est obligatoire pour tous : lycéens et apprentis. Elle est le support unique donnant accès :

- A l'ensemble des aides de la Région
- A l'enceinte du lycée de votre enfant

Rencontre Parents-Professeurs : à la fin du 1^{er} trimestre, le **vendredi 14 décembre 2018**, nous inviterons tous les parents, dès le début de l'après-midi jusqu'en début de soirée, à une **RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS** qui remettront le bulletin scolaire.

Rencontre Parents-Professeurs de 3^{ème} PEP : **vendredi 14 septembre 2018**, de 16h à 18h.

La vie de l'établissement : chaque année, nous avons eu le plaisir de voir des parents se faire élire au **conseil d'administration** et participer de façon active aux évènements qui ponctuent la vie de l'établissement. Il est de mon devoir de vous rappeler le rôle important que vous avez à jouer dans l'accompagnement et la réussite de la scolarité de votre enfant.

En effet, les parents d'élèves **ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE** sont membres à part entière de cette instance participative : ils contribuent aux choix proposés par l'établissement. Le conseil d'administration est une instance de délibération de l'établissement. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. C'est un moment privilégié qui vous montrera comment fonctionne un établissement scolaire. **Vous donnerez votre avis** et participerez aux votes qui :

- fixent les règles d'organisation de l'établissement,
- adoptent le budget, le compte financier de l'établissement, le règlement intérieur et le projet d'établissement,
- donnent leur accord sur les orientations liées au dialogue avec les parents d'élèves, la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires,
- délibèrent sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire et les questions liées à l'hygiène, à la santé, à la sécurité.



Tout parent ou représentant légal peut se présenter à ces élections qui auront lieu le vendredi 12 octobre 2018

Vous recevrez très bientôt les modalités pratiques pour voter.

Avant le 1er octobre 2018, vous pouvez faire ACTE DE CANDIDATURE. Nous avons besoin de l'avis de tous les membres de la communauté éducative pour nous aider à faire avancer votre lycée.

Nous comptons donc sur vous pour nous aider dans cette tâche !

✂ ----- à envoyer ou faire déposer à la Vie scolaire

Je, soussigné, ----- représentant légal de l'élève,

NOM, Prénom (classe) -----

- atteste avoir pris connaissance de la lettre d'information qui m'a été adressée.
- fait acte de candidature à l'élection du conseil d'administration qui aura lieu le **12 octobre 2018**
- ne souhaite pas être candidat(e)

SIGNATURE (obligatoire)